

HAUTE-LOIRE

Accueil des réfugiés ukrainiens : 600 places d'hébergement déjà recensées

Le préfet Éric Étienne a présidé un premier comité de pilotage départemental de l'accueil des ressortissants Ukrainiens en Haute-Loire. L'occasion de « concrétiser l'élan de solidarité des Altligériens envers la population ukrainienne ».

Tout va très vite, assurent les services de l'État et des familles sont déjà arrivées sur le sol de la Haute-Loire. Un comité de pilotage se réunira chaque semaine pour acter les mesures à prendre et cadrer les dispositifs. « La cellule interne des services de l'État agira pour la coordination quotidienne de l'ensemble des partenaires, en vue d'un accueil digne » souligne Eric Étienne. Plus de 600 places d'hébergement ont été recensées en une semaine émanant de particuliers, de collectivités et de bailleurs. Il faut s'assurer que ces logements pourront être utilisés pour un accueil efficace des populations déplacées.

Un recensement est en cours en vue d'identifier ceux qui sont mobilisables immédiatement et ceux qui pourraient être équipés plus tardivement.

Le préfet demande que les offres des particuliers soient d'abord communiquées au maire (pour vérifier la disponibilité à moyen et long terme, la conformité sanitaire et la salubrité), qui les transmettra aux services de l'État. Et d'ajouter : « Les particuliers qui font des propositions doivent avoir conscience de leur possible engagement dans la durée et de leur disponibilité nécessaire, comme pour véhiculer les per-

sonnes accueillies pour leurs démarches ». Les collectivités assureront aussi le recensement des hébergements. Un recensement des personnes accueillies permettra d'adapter les besoins au fur et à mesure des arrivées, qui seront ensuite signalées au maire pour les intégrer dans le dispositif adéquat.

■ Titres de séjours et passeport biométrique

Les Ukrainiens titulaires d'un passeport biométrique n'ont pas besoin de visa pour se rendre dans l'espace Schengen et donc en France. Ils peuvent y séjourner sans faire de démarche pendant 90 jours. Si la personne ne dispose pas de passeport biométrique, elle est invitée à se présenter en préfecture dès son arrivée afin d'obtenir une autorisation provisoire de séjour.

Au-delà du délai de 90 jours, les ressortissants ukrainiens seront invités à se présenter à la préfecture pour obtenir une prolongation de leur droit au séjour. L'activation du dispositif de protection temporaire permet aux personnes éligibles de bénéficier d'un statut de protection similaire à celui de réfugié, dans n'importe quel pays de l'Union Européenne pour une durée d'un an renouvelable, par un dossier à déposer au Guichet unique des demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand.

Ceux qui disposent déjà d'un visa ont un délai de 90 jours. Un recensement des Ukrainiens déjà présents sur le territoire et des locuteurs est en cours pour faciliter les échanges.



Au centre d'accueil de réfugiés de Poznan, en Pologne, d'où sont partis mercredi des Ukrainiens en direction de la Haute-Loire. Photo Progrès /Isabelle DEVOOS

■ Des places dans les écoles et des ressources disponibles

Concernant la scolarisation des enfants, l'Éducation nationale dispose de places pour les élèves allophones en collèges et lycées, ainsi que dans les écoles élémentaires suivant une plateforme de scolarisation, des enseignants formés français langues étrangère et française deuxième langue.

Le service de Protection maternelle infantile du Département sera associé au comité de suivi pour l'accompagnement des familles. La Caisse primaire d'assurance maladie dispose quant à elle de ressources nécessaires pour ouvrir des droits aux per-

sonnes pour une couverture médicale et la Caisse d'allocations familiales a ouvert une plateforme spécifique pour les réfugiés.

L'Agence régionale de santé a recensé les médicaments qui peuvent être mis à disposition par les hôpitaux et pourra activer la cellule d'urgence médico-psychologique en cas de besoin.

Une cellule d'information du public est ouverte afin de centraliser et coordonner les informations. Elle est opérationnelle du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 à 17 heures, et le samedi et dimanche de 14 à 17 heures. Contact au 04.71.09.98.25.

FOIRE AUX VINS
de Printemps
Mercredi 9 mars

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE NOTRE OFFRE SUR
www.lidl.fr

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Plus de **140** fruits & légumes chaque jour en supermarché

DU VEN 11/03 AU DIM 13/03*

Ananas
Catégorie 1

La pièce
1.29€

Origine COSTA RICA HONDURAS

Tomate ronde
Catégorie 1

Le filet de 1 kg
1.49€

Origine MAROC

LIDL
... Le vrai prix ... des bonnes choses

*Offres valables dans les supermarchés ouverts le dimanche.